

JE DONNE UNE SECONDE VIE A MES MEUBLES

Vous souhaitez vous débarrasser d'un lit, d'un matelas, de chaises, d'un salon de jardin, etc.

Si le meuble est en bon état :

Il peut resservir, en le donnant à la Ressourcerie de Val-de-Reuil (09.86.48.63.60) ou à celle du Manoir (09.86.38.05.05).

Si le meuble est en mauvais état :



Il peut être apporté dans l'une des trois déchèteries du territoire disposant d'une benne « mobilier » : Pont-de-l'Arche, La Haye-Malherbe, Val-de-Reuil.

La benne « mobilier » est envoyée dans un centre de tri à Oissel pour séparer les matelas, les meubles en ferraille, qui partiront en recyclage, et les meubles en bois, les mousses de canapés et fauteuils, qui seront valorisés énergétiquement.

L'éco-participation :

C'est un montant que vous versez quand vous achetez un meuble. Il correspond au coût de la prise en charge du meuble usagé : collecte + tri + traitement. Il est reversé à **éco-mobilier** qui est l'éco-organisme agréé pour la filière de valorisation « meubles ».

